



Madame, Monsieur,

Permettez-nous tout d'abord de vous présenter, ainsi qu'à l'ensemble de vos proches, nos sincères condoléances face à ce deuil qui vous frappe.

Depuis quelques temps, des personnes sans scrupule s'intéressent aux avis mortuaires et profitent de l'absence de la famille pour visiter la maison du défunt.

C'est pour cette raison que nous vous adressons ce courrier.

Afin d'endiguer ce phénomène et de tenter de vous éviter une peine supplémentaire, nous vous conseillons :

- de ne pas publier d'adresse privée si les visites sont organisées dans une entreprise de pompes funèbres,
- de laisser une personne au domicile durant les funérailles et si possible, pendant les visites,
- d'avertir les voisins afin qu'ils soient attentifs et puissent surveiller les abords,
- de laisser une lampe et/ou une radio/télévision allumée(s) (possibilité de régler les heures avec une minuterie),
- de verrouiller toutes les portes et fenêtres,
- de ne laissez ni argent ni bijoux dans l'habitation,
- de faire de fréquents passages à l'habitation laissée vide dans les jours qui suivent.

Si vous désirez davantage de renseignements, contactez-nous au 061/241.211.

Bon courage pour les jours à venir,

Le personnel de la Zone de **Police Centre-Ardenne**

(Bastogne, Bertogne, Vaux-sur-Sûre, Fauvillers, Libramont, Sainte-Ode, Neufchâteau, Léglise)

**Pour toutes situations suspectes, n'hésitez pas à composer le 101 !**